



AFRICA EUROPE FAITH AND JUSTICE NETWORK
RESEAU FOI ET JUSTICE AFRIQUE EUROPE

174, rue Joseph II str.
B 1000 BRUSSELS - Belgium
Tel. +32.(0)2.234.68.10 / Fax. +32. (0)2.231 14 13
email: aeijn@aeijn.org
<http://www.aeijn.org>

RESUME DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE AEFJN SUR LES APE

Le Réseau Afrique-Europe Foi et Justice a envoyé un questionnaire à ses membres en Afrique, sur les Accords de partenariat économique (APE) et leur impact possible sur les petits agriculteurs et la population dans les différents pays de ce continent.

27 personnes et 9 groupes qui représentent 56 personnes, soit un total de 83 personnes, venant de 10 **pays africains** ont participé et répondu au questionnaire. Les pays appartiennent aux 4 régions d'Afrique : orientale, australe, occidentale et centrale. Les participants ont des professions très variées ; des responsables agricoles et commerciaux, des agents, des économistes, des consultants d'affaires, des étudiants, des coordinateurs de programmes, des assistants pour les pauvres et les handicapés, des étudiants et professeurs d'universités et d'écoles professionnelles, des prêtres, des missionnaires, des agents dans la vente et le commerce, des infirmiers et des agents du plaidoyer.

Les réponses obtenues ont été les suivantes:

Les petits fermiers sont engagés dans l'agriculture et l'élevage intensif et extensif.

La plupart des petits fermiers vend ses produits sur les marchés locaux et provinciaux. Ceux qui sont regroupés en coopératives parviennent à atteindre les marchés provinciaux, nationaux et même régionaux et internationaux. La majeure partie de la production des petits agriculteurs aboutit sur le marché international par le biais d'intermédiaires. Les revendeurs urbains viennent s'approvisionner sur les marchés locaux. Dans la plupart des pays, les petits exploitants agricoles vendent leur production au plan local car ils n'ont pas de structures de marché qui leur permet d'accéder à une vente en dehors des frontières nationales.

La production alimentaire locale (maïs, manioc, mil, arachides) est parfois exportée vers les pays voisins de la région. Les céréales plus importantes (blé, maïs, riz) atteignent les marchés nationaux et internationaux. Seules quelques coopératives et la plupart des gros producteurs sont à même d'exporter vers l'UE et les marchés régionaux.

Les possibilités de transformations, d'outils de vente et de distribution pour la plupart des produits ne sont pas à portée des participants au questionnaire. 70% des participants écrivent que les petits producteurs ne peuvent avoir accès au marché européen. Ils utilisent les expressions : « très difficile », « quasi impossible », « impossible », « irréalisable », « pas de chance d'accès au marché de l'UE ».

30% des participants affirment que les petits producteurs ont accès au marché de l'UE, grâce aux coopératives locales, aux **offices du commerce** (marketing boards) ou des intermédiaires. 44% des participants affirment que les fermiers et les producteurs qui exportent vers l'UE le font par les coopératives locales et les offices du commerce (marketing boards). 56% mentionnent les exportations vers l'UE faites par certains des mêmes groupes grâce aux **compagnies privées étrangères avec participation locale**.

Les principales denrées pour l'exportation sont le cacao, le coton, le tabac, le café, le sucre et le thé. Alors que le thé est produit dans de grandes plantations, les autres (cacao, coton, tabac et café) sont aussi produits par de petits exploitants qui les écoulent sur les marchés locaux ou nationaux à des offices ou compagnies qui les exportent, ainsi qu'à des ventes aux enchères (fleurs en Zambie et tabac au Malawi). Beaucoup de petits exploitants vendent leur café à l'Office du café qui l'exporte surtout vers l'UE. Les petits exploitants vendent leur coton aux compagnies nationales qui exportent vers l'UE.

Seulement 18% de participants, vivant au Cameroun, Ghana, Ouganda et Zambie croient que les APE vont accroître l'accès au marché européen pour les petits fermiers. Tous insistent sur l'obligation dans les APE à protéger les fermiers et à leur faciliter l'accès aux fonds et au transport. La majorité (78%) croit que les APE n'amélioreront pas l'accès au marché de l'UE pour les petits fermiers.

Beaucoup soulignent que ce n'est pas l'accès au marché qui fait problème mais le manque d'infrastructure en Afrique, surtout dans les zones rurales. D'autres raisons avancées sont la nécessité de protection pour les petits producteurs, le soutien à leur donner pour s'organiser et produire davantage avant la mise en place des APE. Beaucoup affirment aussi que la date limite des APE rend impossible une organisation entre petits producteurs pour faire face à la libéralisation.

Seuls, 23% des participants pensent que les APE feraient croître la productivité et la valeur ajoutée aux exportations. Bon nombre sont convaincus que les APE servent les intérêts de l'UE même s'ils sont présentés comme une ouverture du marché européen aux pays africains.

Les APE renforceront la position de certains pays comme exportateurs de biens de peu de valeur, de marchandises non transformées, ce qui mine la stratégie de certains gouvernements qui veulent ajouter une valeur aux biens provenant de l'agriculture pour le développement d'un secteur manufacturier.

Les subsides que l'UE accorde aux produits agricoles sont la raison principale d'une compétition inéquitable. La compétition avec l'UE et l'ouverture des marchés ACP à des produits venant de pays à technologie aigüe seront néfastes aux **industries naissantes**, telles les tanneries et la fabrication de chaussures, celles du plastique, du papier, toutes à un stade initial et pas assez solides pour être équitablement compétitives. De manière générale, la production industrielle africaine est de qualité moindre que celle de l'UE.

Les biens importés de l'UE génèrent craintes et inquiétudes. L'importation de grandes quantités de produits subsidiés et bon marché ainsi que de produits agricoles frustre les agriculteurs qui ne peuvent pas être compétitifs face à ces importations, ni en qualité, ni en prix. La chute des prix conduit à la diminution de la production locale. Certains agriculteurs vont à la faillite car ils ne peuvent plus vendre leurs produits ou doivent le faire à perte. Le pouvoir d'achat des foyers ruraux se réduit, des emplois se perdent et l'économie locale s'effrite, ouvrant la porte à la misère. Ceci a de lourdes conséquences pour le bien-être des paysans et pour la sécurité alimentaire. Les fermiers, à cause de l'entrée dans cet engrenage de la misère, ne parviennent plus à payer le minerval scolaire de leurs enfants, ni les soins médicaux.

Les importations agricoles ont un impact négatif sur la productivité des fermiers et leur enlèvent le faible accès qu'ils ont au marché. Trois types de produits sont mentionnés par presque tous les participants dans la destruction de la production locale par l'importation : la volaille, le riz, les textiles et vêtements bon marché.

Si le produit importé est de qualité supérieure, il est souvent plus cher que le produit local. La plupart des gens achète du vieux riz broyé, de qualité médiocre et importé. Le riz local de qualité est pourtant disponible mais ne peut être écoulé vu son prix de production plus élevé.

Les technologies importées profitent aux pays qui les fournissent et souvent la technologie envoyée en Afrique est de « seconde main », de qualité médiocre et « *bonne à rien* ».

D'après nos participants, voici quelques conséquences qu'ils voient liées à la mise en application des APE : productivité basse (découragement des producteurs), baisse des revenus pour la majorité ; exode rural, accroissement de la pauvreté, prostitution, dépendance à la drogue, criminalité, diminution de l'éducation. Ceci risque de créer des problèmes sociaux, politiques et de l'agitation.

La plupart des participants compare l'impact des APE aux effets négatifs, au plan social et économique, du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) auquel ont été soumis la plupart des pays africains à la fin des années 80 et 90. Ils signalent les dommages et les destructions que la libéralisation du PAS a eus sur les petites exploitations agricoles et industrielles.

Une autre source de préoccupation est l'afflux massif des OGM. D'après les participants, des semences OGM sont utilisées au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en RD Congo, au Kenya, au Malawi, en Ouganda et au Ghana. Certains participants du Ghana et de Madagascar ne savent pas exactement quelles semences OGM sont utilisées dans ces pays, mais sont sûrs qu'elles y sont récoltées. Les fermiers plantent des semences OGM, convaincus que cela va augmenter leurs revenus. La plupart des pays d'Afrique ne possède pas de législation solide contre les OGM, qui y pénètrent comme nourriture, huile, etc.

Au Ghana, la nouvelle législation (Biosafety Act) permet la plantation d'OGM dans des champs d'expérimentation. Seule la Zambie a une législation solide et un bannissement pour empêcher que les OGM entrent dans le pays, y soient cultivés et c'est donc un état sans présence d'OGM.